

## 1.6 Dénonciations ayant mené à une expulsion par le Parquet

---

### SOMMAIRE

---

Description.....	1
Statistiques et processus .....	1
Diffusion .....	4
Commentaires .....	4

### Description

#### Résumé

Dans la chaîne d'intervention en matière de violence domestique, c'est le Procureur d'Etat qui ordonne ou refuse une expulsion, ceci sur la base des éléments recueillis par la Police Grand-Ducale au moment des interventions policières sur place. L'indicateur sur le nombre annuel d'expulsions est l'un des indicateurs essentiels pour évaluer la tendance sur l'envergure de la violence domestique au Luxembourg.

### Statistiques et processus

#### Présentation statistique

#### Population statistique

Sont pris en compte toutes les dénonciations ayant mené à une expulsion par le Parquet.

---

## Zone géographique de référence

---

Luxembourg

---

## Couverture temporelle

---

À partir de 2015

---

## Unité de mesure

---

En nombre absolu

---

## Période de référence

---

Année

---

## Traitement statistique

---

## Source de données

---

L'indicateur « Dénonciations ayant mené à une expulsion par le Parquet » est calculé à partir des données auto-déclarées dans le questionnaire par le Parquet.

---

## Organisations concernées

---

Parquet du tribunal d'arrondissement du Luxembourg et Diekirch

---

## Fréquence de collecte de données

---

Annuelle

---

## Collecte de données

---

L'indicateur « Dénonciations ayant mené à une expulsion par le Parquet » est calculé à partir des données auto-déclarées dans le questionnaire par la Police Grand-Ducale.

Le questionnaire est envoyé à la Police Grand-Ducale chaque année demandant de remplir les données de l'année précédente, ainsi que de réviser les données déclarées en cas d'incohérence.

Ventilations :

- Répartition des dénonciations par sexe :
  - Masculin

- Féminin
- **Répartition des dénonciations par âge:**
  - Mineurs (<18 ans)
  - Adultes (âgés de 18 à <65 ans)
  - Adultes (âgés de ≥65 ans)
- **Répartition des dénonciations par citoyenneté :**
  - Citoyen UE
  - Citoyen non-UE
  - Autres Citoyens / Inconnus
- **Relation victime-auteur-e :**
  - La victime est un ascendant légitime ou naturel, un des parents adoptifs, un descendant, un frère ou d'une sœur du conjoint ou conjoint divorcé, de la personne avec laquelle l'auteur-e vit ou a vécu habituellement
  - La victime est un conjoint ou conjoint divorcé, la personne avec laquelle l'auteur-e vit ou a vécu habituellement
  - La victime est un ascendant légitime ou naturel ou de l'un de parents adoptifs de l'auteur-e
  - La victime est un descendant légitime, naturel ou adoptif de l'auteur-e
  - La victime est un frère ou une sœur
  - Autre relation victime-auteur-e

---

### Politiques de révision

---

Les données peuvent être mises à jour en raison de la révision annuelle effectuée par le fournisseur des données, ou en cas d'erreurs commises pendant la procédure d'estimation.

---

### Assurance de qualité

---

- Les données transmises doivent être claires et conformes à la définition indiquée dans le questionnaire. Si les données transmises ne sont pas conformes à la définition de l'indicateur, il convient de préciser à quoi les données transmises font référence.

- Le questionnaire dispose d'une cellule pour chaque indicateur, celle-ci ne permettant d'entrer qu'un seul nombre (chiffre).

## Accessibilité à la documentation et définitions

[La loi modifiée du 8 septembre 2003 sur la violence domestique.](#)

### Diffusion

#### Fréquence de diffusion

Annuelle

#### Mise à jour des métadonnées

Dernière mise à jour des métadonnées

1/03/2022

### Contact

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez envoyer un message électronique au MEGA, Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, en complétant le formulaire accessible via le lien [Contact – Égalité entre les femmes et les hommes - Luxembourg \(public.lu\)](#) ou à [info@mega.public.lu](mailto:info@mega.public.lu).

### Commentaires